



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 16 mars 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de l'horticulture florale et ornementale, pépinières du 14 mars 2012 : modernisation dans le secteur de l'horticulture ornementale, poursuite du dispositif pour les fleurs coupées et présentation des actions de promotion de la filière horticole pour 2012.**

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de l'horticulture florale et ornementale, pépinières s'est réuni le 14 mars 2012, sous la présidence de Jean-Pierre Mariné.

### Modernisation dans le secteur de l'horticulture ornementale

Le Conseil a pris connaissance du bilan provisoire des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à candidatures pour la modernisation des serres et des aires de cultures hors-sol de plein air, qui sera clos le 31 mars 2012.

Le Conseil a décidé le lancement d'un nouvel appel à candidatures durant la période de mai à juillet 2012.

### Bilan 2011 du commerce extérieur des produits de l'horticulture

Le bilan 2011 des échanges des produits de l'horticulture présente un déficit de 856,2 millions d'euros : les importations (avec 992,7 millions d'euros) ont diminué de 13,4 % ; les exportations (avec 136,6 millions d'euros) ont diminué de 7,8 %. Cependant, la dégradation constatée depuis de nombreuses années du déficit de la balance commerciale de ce secteur s'est atténuée en 2011, avec un recul de 14,2 % par rapport à 2010 (soit - 141, 8 millions d'euros).

L'essentiel des échanges se fait dans le cadre intra-européen. Les Pays-Bas sont le principal fournisseur de la France (65,4 % de la valeur totale de nos importations).

Cf. pour en savoir plus : *Bilan annuel 2011. Commerce extérieur des produits de l'horticulture.*

### Poursuite du dispositif d'aide aux investissements dans le secteur des fleurs coupées

Le secteur de la production de fleurs coupées représente une part estimée en 2010 de 10 % du chiffre d'affaires horticole avec, 188 millions d'euros. C'est le premier poste du déficit de la balance commerciale du secteur.

Afin de permettre aux entreprises du secteur de la fleur coupée de conforter leur positionnement commercial en diversifiant leur production, un dispositif de soutien aux investissements a été mis en œuvre depuis 2005.

Les investissements financés permettent :

- la diversification de la production par la mise en place d'espèces et/ou de variétés nouvelles ;
- l'amélioration des conditions de production, au regard notamment de la protection des cultures et de la prévention des pertes ;
- l'amélioration des conditions de travail.

Un audit technico-économique préalable, réalisé par un prestataire extérieur, permet d'accompagner le chef d'entreprise dans sa stratégie de développement et assure la cohérence du projet d'investissement par rapport à la situation du marché.

La poursuite de ce dispositif est proposée pour les années 2012 et 2013.

Le Conseil a donné un avis favorable sur le projet de décision du directeur général de FranceAgriMer relatif aux modalités d'intervention de l'établissement au titre de ce programme d'aide à l'investissement de production et de post-production en faveur des entreprises de fleurs coupées.

## **Plan stratégique de promotion de la filière horticole pour 2012**

Le plan stratégique de promotion de la filière horticole, présenté par l'interprofession Val'hor, s'inscrit dans un contexte général marqué par un marché de consommation à fort potentiel et un déficit commercial récurrent.

La filière doit développer ses exportations, ainsi que sa capacité de résistance face aux importations par une meilleure maîtrise du marché intérieur.

Pour renforcer la position des produits français sur le marché intérieur, la campagne « Design by Nature » vise à les inscrire dans une valeur culturelle, afin que le consommateur renouvelle ses achats de végétaux.

La communication « Cité verte » vers les donneurs d'ordre se poursuivra (salon des maires, site web, newsletters) en leur fournissant des outils (actes de colloques...), afin qu'ils inscrivent le « végétal » dans leurs agendas de commanditaires.

Le soutien aux exportations sera apporté par l'organisation du pavillon France au salon IPM Essen, en Allemagne en janvier 2013, pour cinquante entreprises françaises.

Le plan stratégique privilégie également la mise en avant des produits français grâce à la promotion de la certification environnementale « Plante Bleue » (communication vers les entreprises de production et valorisation vers l'aval) et à la Charte de qualité des fleurs coupées.

Enfin, le plan prévoit des actions de communication réactives face à une crise conjoncturelle liée à la météo, avec la création de modules publicitaires radio et l'achat d'espaces publicitaires.

Le prochain Conseil spécialisé pour les produits de l'horticulture florale et ornementale, pépinières de FranceAgriMer se réunira le 6 juin 2012.

### **Contacts presse FranceAgriMer**

Laurence Gibert-Mesnil  
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05  
Tél. : 01 73 30 22 54

[laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr)  
[virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)